



La CNMSS
Solidaire de votre santé.



LA CNMSS VOUS OUVRE FLUX TIERS

FLUX TIERS étendu aux TRANSPORTEURS dès le 11 juin

Mis en ligne le **mardi 29 mai 2018**

FLUX TIERS, le logiciel qui facilite la gestion des flux électroniques télétransmis et garantit une information rapide et fiable sur vos remboursements, sera étendu par la CNMSS aux transporteurs sanitaires à compter du 11 juin 2018.



► **FLUX TIERS, pour une information plus rapide, plus claire, plus efficace**

La Cnmss vous propose d'utiliser votre adresse mail pour optimiser la transmission des informations liées aux flux.

Vous recevrez un courriel en complément du retour d'information NOEMIE avec une explication individualisée pour vous aider à traiter sans délai les factures rejetées.

Plus rapide

L'usage du mail permet l'envoi par courriel des informations des dossiers rejetés ou recyclés par la CNMSS dès le lendemain de l'ordonnancement.

Plus claire

Le courrier électronique récapitule les lots de factures traitées et vous précise les factures signalées ou rejetées par le système informatique.

L'ergonomie du message vous aide à traiter les rejets des factures par des consignes claires et précises avec une explication individualisée sur la nature des anomalies.

Plus efficace

Le courrier électronique transmis par FLUX TIERS vous permet de traiter immédiatement les anomalies, corriger les erreurs constatées et améliorer la qualité de vos fichiers.

► **Pour bénéficier de ces avantages, communiquez votre adresse e-mail spécifique "FLUX TIERS"**

- par courriel, à l'adresse "envoi.fluxtiers@cnmss.fr"
- directement en ligne sur le site de la CNMSS

► **En pratique, ce qui change dans l'envoi des pièces justificatives papier**

Vous conservez les pièces justificatives jusqu' à réception des consignes de traitement par courriel ou courrier.

- > **En cas de rejet**, les pièces papier ne doivent pas être adressées à la CNMSS. Elles pourront éventuellement faire l'objet d'un nouvel envoi avec nouveau numéro de lot et de facture.
- > Sans information de la CNMSS dans les 5 jours suivant la transmission de votre flux, vous devrez adresser les pièces justificatives des factures sans anomalies.



Pour plus de renseignements, n'hésitez-pas à contacter les conseillers clients de la CNMSS à l'écoute des professionnels de santé au **04 94 16 97 01**.

Dernière mise à jour de l'article : 06/06/2018